

Infodoc-experts : le service de consultation et de recherche documentaire du Conseil Supérieur

Un service de la profession à destination des cabinets comptables

En 2002, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a créé le service Infodoc-experts centre de recherche, d'information et de documentation au service des institutions et des cabinets d'expertise comptable.

Ce service a pour vocation d'assister les cabinets dans le cadre de leurs missions juridiques en leur fournissant une assistance téléphonique en matière fiscale, sociale, et droit des sociétés ainsi qu'en effectuant pour leur compte des recherches d'information et de documentation dans les domaines juridique, économique et financier.

Une formule d'abonnement unique donnant accès à l'ensemble des services

L'abonnement au service Infodoc-experts se présente sous la forme d'unités utilisables par le cabinet, soit pour des consultations téléphoniques, soit pour des demandes documentaires.

Toute question technique posée à un consultant est décomptée forfaitairement deux unités, les recherches documentaires font l'objet d'une facturation en terme d'unité qui varie en fonction de la nature de la demande.

Chaque adhérent dispose d'un code confidentiel lui permettant d'accéder au service facilement de son cabinet ou de chez son client sur simple appel téléphonique.



Un espace Internet privilégié réservé aux adhérents

En plus de son abonnement, chaque adhérent dispose d'un accès privilégié sur le site Internet www.infodoc-experts.com lui permettant d'accéder à des informations en matière fiscale et sociale rédigées par les consultants (actualités, notes de synthèse, lettres d'information client...).

Un code d'accès spécifique, différent du numéro d'abonnement, permet au cabinet adhérent de suivre l'évolution de sa consommation auprès du service ainsi que la nature des questions posées et les noms des consultants interrogés.



Des consultants spécialisés à votre écoute

Une équipe de consultants spécialisés en matière juridique est à votre disposition pour vous écouter, vous conseiller et vous fournir le renseignement dont vous avez besoin ou la confirmation que vous attendez.

Tous les consultants disposent de compétences spécifiques pour pouvoir vous assister dans le cadre de vos missions auprès de vos clients ; certains d'entre eux travaillant depuis déjà de nombreuses années pour la profession au sein des structures Allo-experts Plus et CRIDEC.

Sur simple demande, afin de conserver une trace de la consultation, vous pouvez obtenir la documentation utilisée par le consultant.

Un abonnement de date à date et une tarification dégressive

L'abonnement de base comporte dix questions (soit vingt unités) utilisables sur une période de douze mois décomptée de date à date.

Si avant la date anniversaire de votre abonnement vous ne disposez plus d'unités, vous avez la possibilité d'en acquérir à un tarif dégressif. Ces dernières seront automatiquement reportées pour une durée d'un an lors du renouvellement de l'abonnement de base à la date anniversaire du contrat.

Depuis l'année 2004, vous avez la possibilité de souscrire directement votre abonnement au moyen du bordereau de cotisation ordinale. Vous recevrez par lettre recommandée votre code confidentiel vous permettant d'accéder au service et votre abonnement sera valable pour une période de douze mois, ayant pour point de départ la date de réception de votre code confidentiel.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à nous contacter.

Un point d'entrée unique 0811 650 683

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 l'équipe d'Infodoc-experts est à votre disposition pour répondre à vos demandes sur simple appel téléphonique au **0811 650 683**.

Vous pouvez aussi accéder aux informations produites par le service, et qui vous sont réservées sur Internet à l'adresse suivante : www.infodoc-experts.com en utilisant votre code confidentiel et un mot de passe qui vous est communiqué lors de votre première souscription au service.

